

CAHORS

PREMIERE SEANCE DE LA DELEGATION DE CAHORS

Vendredi soir les membres de la délégation spéciale de Cahors ont tenu leur première séance publique sous la présidence de M. Tassart.

Séance importante sur laquelle nous aurons à revenir et au début de laquelle M. Tassart a fait un exposé sincère et sévère de la situation de la ville. Situation qui d'ailleurs n'a rien de désespéré, mais qui exigera des sacrifices et une gestion particulièrement vigilante et rigoureuse.

Après cet exposé sont présentés de nombreux rapports dont les conclusions sont adoptées.

On adopte aussi le budget de l'école primaire supérieure, de l'hôpital, du Bureau de bienfaisance et du Lycée de jeunes filles.

LE DRAPEAU DE LA LEGION A TOULOUSE

La Légion des combattants n'a qu'un drapeau, qui comme ceux de l'armée a droit aux honneurs. Il est confié pour six mois à une Union régionale. La première garde en avait été donnée à l'Empire et c'est la Légion de Syrie qui en avait reçu la garde.

Celle-ci, maintenant, va le passer à la région de Toulouse-Pyrénées qui en aura le dépôt pour les six mois à venir.

C'est donc la première fois que le drapeau national est donné en garde à une région de la Métropole. Cette région comprend onze départements : Haute-Garonne, Lot, Lot-et-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne, Gers, Ariège, Hautes-Pyrénées, Basses-Pyrénées, Landes, Gironde. Elle compte 220.000 légionnaires.

L'honneur fait à la région rejaillit sur tous les départements qui la composent. Aussi chacun d'eux enverra une importante délégation à Toulouse pour participer à la magnifique manifestation de foi patriotique et de confiance en le chef de la Légion, en le Maréchal.

Du programme définitif des fêtes qui se dérouleront à Toulouse on ne connaît pas le détail. On sait pourtant que le drapeau sera reçu le soir à la gare Matabian, conduit au monument aux morts par une garde d'honneur légionnaire et S.O.L. éclairée par des torches et que là, il sera veillé toute la nuit. Il y aura un important service religieux en plein air sur les allées St-Michel, ainsi qu'un service pontifical célébré dans le Temple. On sait aussi qu'il y aura un grand défilé légionnaire rue Ozanne, rue de Languedoc et rue Alsace-Lorraine.

Bref on en sait assez pour être sûr que les fêtes par lesquelles on célèbre la remise du drapeau seront magnifiques et dignes de la Légion. A quoi nous ajoutons qu'une chose à ajouter, c'est que la Légion du Lot y sera dignement représentée.

LEGION DES COMBATTANTS

Section de Cahors
Le président de la section informe les légionnaires qu'à la demande du Maréchal Pétain, la remise du drapeau national qui devait avoir lieu à Toulouse le 7 juin est reportée au dimanche 14. Les honoraires sont reçus à ce jour restent valables pour la nouvelle date et les légionnaires qui désireraient se joindre à leurs camarades pourront se faire inscrire chez leur chef de secteur jusqu'au mercredi 10 juin à 19 heures.

Succès universitaire

Mlle Suzanne Austrey, qui fut une brillante élève du Lycée Clément-Marot puis du Lycée Gambetta, vient de passer avec succès, devant la Faculté de Toulouse, son dernier examen de pharmacie. Nous sommes heureux de lui exprimer ici nos bien vives félicitations.

Démonstration de culture physique et de gymnastique harmonique

Mme Hervault, professeur diplômée, organise le dimanche 14 juin à 21 h. au théâtre de Cahors, au bénéfice du Secours national, une démonstration de culture physique et de gymnastique harmonique (méthode Irène Popard).

Nous espérons que nombreux seront les spectateurs intéressés par le beau programme artistique prévu pour cette soirée.

Naissance

Nous apprenons avec plaisir que Mme et M. Terret, secrétaire du commissariat de police de Cahors, viennent d'être les heureux parents d'un beau garçon qui a été prénommé Bernard. Compliments à papa et nos meilleurs vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

Amicale des anciens du 7

La réunion prévue pour le jeudi 11 juin est remise au vendredi 12 juin à 21 heures à la mairie de Cahors.

BAINNADE

La mairie communique :
Au moment où va s'ouvrir la période des bains de rivière, le président de la délégation spéciale de la ville de Cahors croit devoir rappeler que l'arrêté municipal du 5 juillet 1927 est toujours en vigueur tant au point de vue des emplacements réglementaires que ceux désignés ci-dessous :

1° à l'endroit habituel près de l'île de Cabessut ; 2° à St-Georges, entre l'île et le barrage de St-Georges (rive gauche).

Un commissaire de police est chargé de veiller à l'exécution de ces prescriptions.

Tribunal correctionnel

Dans son audience de vendredi le tribunal correctionnel a statué sur les affaires suivantes :

Relaxés. — Deux réfugiés, Mme et M. Gilbert Perrot, demeurant à Cahors accusés de vols d'objets mobiliers sont relaxés.

Vol et usurpation d'état-civil. — Le nommé Séraphin Cacerès, 29 ans, marchand ambulancier, a commis un vol dans le Lot et est en outre poursuivi pour vol et pour usurpation d'état-civil. Le tribunal le condamne à 6 mois de prison.

Condamnation réduite. — Le nommé Niel Anicet, 70 ans, ramoneur, sans domicile fixe fut condamné par défaut pour vol. Le tribunal réduit la peine à 6 jours de prison.

Vol d'artichauts. — Un mois de prison est infligé au nommé Roger Manet, 31 ans, ouvrier à Cahors, pour vol d'artichauts.

Vol de chaussures. — Poursuivi pour vol de chaussures, André Martini, 39 ans, plombier à Cahors, est condamné à 2 mois de prison.

Utilisation de carte d'alimentation. — Inculpés d'utilisation indue de carte d'alimentation, Albert Lespinié, de Belmont et Mme Cavané, épicière à Belmont, sont condamnés, le premier à 100 francs d'amende et la deuxième à 400 francs. Poursuivie pour le même délit, la dame Roso est relaxée.

Un sujet du recensement des Juifs. — Poursuivi conformément au décret relatif au recensement des Juifs, M. Rucharter, mercier à Cahors, est condamné à 200 fr. d'amende.

Circulation en auto sans autorisation. — Pour circulation en auto sans autorisation, M. Vassières, boulanger et M. Coullas, chauffeur à Cahors, sont condamnés à 200 fr. d'amende.

Etranger en défaut. — Le nommé Benito Ribas, 38 ans, ouvrier agricole, espagnol, a commis des délits qui lui ont valu un détournement d'expulsion. Pour avoir contrevenu à ce décret il est condamné à 6 mois de prison.

Nécrologie
C'est avec un bien vif regret que nous avons appris la mort de M. Jules Rollés, ferblantier, décédé à l'âge de 86 ans.

M. Jules Rollés était un physionomiste caducien des plus sympathiques et des plus estimés. Membre fondateur de l'Orphelin caducien, Jules Rollés, qui était doué d'une supériorité intellectuelle, dans ses divers concerts organisés par cette société, un succès personnel très mérité.

Ses obsèques ont été célébrées samedi au milieu d'une assistance nombreuse. Ses condamnés d'amis qui avaient tenu à rendre un dernier hommage à la mémoire de ce travailleur énergique, de cet honnête homme, de ce vieux caducien qui aimait bien son pays.

Nous prions Mme Rollés, M. Jacques Mispoulié, Mme et M. Rogier et leurs enfants, Mme et M. Jougla et leurs enfants, et tous les parents, de vouloir bien agréer l'expression de nos sincères condoléances.

Vers une augmentation de la ration de viande
M. Leroi-Ladurie, ministre de l'Agriculture et du ravitaillement, a annoncé aux journalistes lyonnais que la ration de viande serait probablement augmentée au cours de cet été. Le ministre a promis qu'il fera une indication sur l'importance de l'augmentation qu'il envisage.

Indiquons toutefois que sur le plan technique il serait possible de faire passer la ration hebdomadaire urbaine de 270 gr. à 360 grammes.

Le salon de peinture des arts en Quercy à la Préfecture du Lot

Ce salon, qui sera le cinquième de la fondation d'un salon de peinture à la Préfecture du Lot, sera ouvert du 13 au 28 juin, et se tiendra, dans l'ancienne salle de la Préfecture.

Le vernissage aura lieu le samedi 12 juin à 15 heures sous la présidence de M. Loïc Petit, Préfet du Lot, assisté de M. l'inspecteur d'académie Delbos.

EDEN

Mercredi 10, jeudi 11, samedi 13 et dimanche 14 juin en soirée à 21 heures, jeudi et dimanche matin à 15 h. Première partie : *Deux ans d'actualité. Actualités françaises* (journal filmé).

Deuxième partie :

L'ESCALE DU BONHEUR avec Sonja Hennie et Don Amèche.

CHRONIQUE AERONAUTIQUE

M. Baboulière a participé dimanche dernier au concours expérimental de modèles réduits à la Montagne Noire. Les concurrents d'un genre nouveau sont destinés à étudier le comportement de modèles réduits construits spécialement à cet effet dans les turbulences des ascendances de pentes.

On exigeait ainsi des appareils livrés eux-mêmes des qualités aérodynamiques semblables à celles de planeurs montés par un pilote.

Sur les quarante concurrents retenus par la direction des sports aériens, nous avons vu les modèles vraiment étonnants d'un appareil évoluant le long de la montagne et prenant de l'altitude exactement comme s'il y avait eu un pilote à bord et inventeur de ce genre de modèles.

Ces planeurs de 2 mètres d'envergure étaient relativement lourds étant chargés de 3 à 5 kg. au mètre carré (les planeurs grandeur naturelle supportent de 15 à 18 kg. par mètre carré). La construction de M. Baboulière a été particulièrement remarquée par ses formes heureuses et sa finition.

Docteur BARRET DE NAZARIS.

EXAMENS DES BOURSES

Ont été déclarés admis à l'examen d'aptitude aux bourses nationales 1^{re} et 2^{es} séries :

Première série

Aspirants : Bras Gérard, Claval Paul, Espérol Marcel, Gastal Claude, Goldstein Marcel, Lacour Christian, Lauzet André, Loucheux Claude, Rouquie Jean, Viguié Pierre.

Aspirantes : Bardes Augusta, Borie Raymond, Bousquet Madeleine, Bral Jeanine, Cavalari Micheline, Declercq Yvette, Durand Jacqueline, Durieux Denise, Garrouy Yvonne, Hug Simone, Lasfargues Odile, Méline Jane, Pezet Juliette, Rabot Marie-Louise, Teulat Pierre, Vidi Paul.

Deuxième série

Aspirants : Azucly Pierre, Balet Jean, Bornes Roger, Bouyges Maurice, Galtié Jean, Galtié Yves, Hingscher Félix, Izard Daniel, Langlois Maurice, Lebon André, Peignaut André, Pouch Claude, Pottel Georges, Soulié Wenceslas, Théron André.

Aspirantes : Auricoste Janine, Bories Marcelle, Cariteau Huguette, Delpech Simone, Fabre Marguerite, Foissac Séverine, Gaudin Yvonne, Goussier Annette, Rantou Irène, Sicot Ginette, Taurand Madeleine, Valat Cécile.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

1^{re} série : Pouget René ; 2^e série : Pons Robert.

Le résultat pour les séries supérieures sera donné ultérieurement.

VERS LES CHANTIERS

Les jeunes gens nés entre le 1^{er} avril et le 31 août 1942 doivent partir vers le début juillet afin d'accomplir leur devoir de jeunes de France.

Vous allez partir pour les chantiers de la jeunesse, vous allez quitter votre famille, vous allez vous trouver tous, ruraux et citadins dans le même groupe.

Le paysan (grand travailleur manuel) et l'étudiant (ne connaissant pas la fatigue) seront groupés à côté pour le travail aux chantiers ; l'ouvrier et le patron chercheront côte à côte aussi. Toutes les barrières seront housées, tous les fossés seront comblés et vous ne formerez qu'un seul bloc.

Pour l'instant vous ne vous connaissez pas et vous partirez séparément, allant vers le même centre de rassemblement ; le groupe de jeunes qui se rencontrent les jeunes en arrivant aux chantiers n'avaient organisé pour vous une journée d'information. Cette journée aura lieu le 21 juin à Cahors. Vous serez reçus par le chef de chantier (commissaire aux anciens des chantiers), M. l'annoncier du groupement d'Argenteuil (votre annoncier peut-être).

Un ancien vous parlera de la vie du chantier. Un jour, vous ferez une causerie. Tous les jeunes intéressés sont invités à venir. Nous reparlerons de l'heure, de la salle et du programme de la journée d'une façon plus précise sous peu.

La Saint-Médard !

Lundi 8 juin, jour de St-Médard ! Enfin, la pluie tant désirée est tombée dans la nuit de mardi sur la région de Cahors.

C'est une journée torride, précédée, annoncée par de brillants éclaircies, suivie de sours grondements de tonnerre, l'orage a éclaté vers 3 h. 1/2. Une forte et abondante pluie est tombée, apportant enfin un peu de fraîcheur aux terres desséchées par les lourdes chaleurs de ces jours derniers.

Encore un peu plus d'eau et ce sera du beau temps pour les récoltes. C'est le désir de tous les agriculteurs. Souhaitons que saint Médard l'exauce !

ARRONDISSEMENT CAHORS

Puy-l'Evêque

La Croix-Rouge dans le canton. — Jeudi 21 mai Mme Virebent, présidente de la Croix-Rouge, convoiquait les divers comités de notre canton. Toutes

les communes avaient tenu à répondre à cette invitation.

En temps précis voulu le bilan de huit mois de travail.

Fondation de 13 groupes comptant plus de 500 membres qui recueillent au cours de diverses quêtes ou manifestations artistiques la somme de 134.265 fr. 20 nécessaire à l'envoi de 2.640 colis en huit mois à raison de un colis gratuit par mois pour chaque prisonnier.

La simple et précise élocution des communes avec la fin des hostilités, pour quant au destin de la Croix-Rouge.

En quelques mots Mme Virebent précise de nouveau les buts de cette grande œuvre et expose le travail très exactement exposé le travail ; qui sait se pencher sur les misères, sur les détresses physiques et morales mettant pour cela à la disposition de nous un service de renseignements sur nos camarades malades, ses hôpitaux et dispensaires, ses ambulances automobiles puisqu'il faut agir vite.

Le rôle de la Croix-Rouge ne se termine pas avec la fin des hostilités, elle devra continuer son activité bienfaisante et restera la grande dispensatrice de bonté, de justice et de charité.

Après avoir exprimé les devoirs d'un chacun Mme Virebent remercia en termes simples et délicats tous les membres de leur aimable et lovable collaboration, les pria d'exprimer leur dévouement après avoir très rapidement et très exactement exposé le travail de leur comité ; elle leur conseilla amicalement d'adopter généralement le système du capitaine Bessing du comité de Lagardelle qui reste un modèle d'efficacité et de dévouement. Elle termina l'exécution de leurs devoirs.

Duravel

Fête des mères françaises. — La fête des mères a été célébrée dans notre canton avec le plus d'ampleur possible, malgré les faibles moyens dont on put disposer.

Les enfants ont assisté à la messe porteurs chacun d'un bouquet qu'il leur a été permis d'offrir à leur mère.

Un bon goûter servi sous le préau de l'école des filles, où figuraient (ce qui est rare), des gâteaux, puis des fruits, organisaient avec Mme Vve Gratias, Pauch Mme et Mlle Gélot, fait sa joie des enfants qui partageaient les mamans de leur voir croquer à belles dents.

Mme Gélot adressait à tous une pensée et qui produisit la plus vive impression dans tous les cœurs.

Au nom des enfants, nous disons merci aux organisatrices, ainsi qu'aux personnes qui ont pu matériellement contribuer à cette fête.

ARRONDISSEMENT FIGEAC

Laval-de-Cère

Probité. — Le jeune Yves Foulhoux, 11 ans, ayant trouvé à la gare un porte-monnaie contenant la somme de 210 fr. s'empressa de le remettre à son père qui le déposa à la mairie.

Précédemment, Roger Gorse, 19 ans, ayant trouvé une somme de 20 fr. la remit entre les mains du secrétaire de la mairie. Nos félicitations à ces deux jeunes et honnêtes garçons.

Marciac

Accident. — M. Augustin Bort, propriétaire de la ferme de Durastat, commune de Marciac, avait pris place sur sa faucheuse pour couper de la luzerne.

Les bœufs qui allaient d'une vive allure imprimèrent à la machine de si forts cahots que le conducteur projeté à bas, eut le pied droit presque sectionné par la lame de la faucheuse. Après avoir reçu les premiers soins du Docteur Cousy, le blessé a été transporté à l'hôpital de Cahors où l'on a procédé à l'amputation du pied.

Vœux de prompt rétablissement.

Nécrologie. — Notre compatriote M. Jean Grégory, âgé de 44 ans, s'est éteint à Bonziats après une cruelle maladie.

Un père, M. Prosper Grégory, domicilié à Marciac et dont le défunt était l'unique fils, nos condoléances attristées.

Souceyrac

Postes. — Par décision du ministère des P.T.T., les villages de Cahors, Le Marguil, Lasserre, Lavitrière et Le Marguil (commune de Souceyrac) seront desservis par la poste de Comiac.

En remplacement, le village de Bézuze sera desservi par la poste de Souceyrac.

Enf. — Par ordre du Préfet du Lot et la Commission du ravitaillement, les propriétaires de basses-cours, coqs, épieux, 18 cent., qui devra livrer à la réquisition.

Thémines

Nos écoliers avec un zèle dont ils méritent d'être fiers, ont procédé au nettoyage des vieux habits et chiffons en faveur des indigènes nord-africains. Malgré la pénurie actuelle de ces matières chaque famille, répondant à l'appel, a tenu à participer à cette œuvre de solidarité et le résultat de la collecte a été très satisfaisant.

La Fête des Mères. — La Fête des Mères s'est déroulée dans une atmosphère

phère réconfortante ; honorer à été rendu aux mamans théminaises ; services religieux avec chants, offrande de bouquets par leurs enfants, vibrant allocution du président cantonal de la Légion exaltant l'œuvre maternelle, etc. ; toute la population a assisté avec émotion à ces diverses manifestations.

Naissance. — Mme et M. Julien Rouquier, retraité, du Tréca, sont depuis peu les heureux grands-parents d'une superbe fille, bien arçonnée chez leurs enfants, Mme et M. Henri Rouquier, dont le troisième est le premier enfant. Nous félicitons parents et grands-parents et souhaitons longue vie au nouveau-né.

Quand un rhumatisant doit faire la queue

Pétiner à la porte d'un magasin, c'est une cruelle épreuve pour un rhumatisant. Tout lui serait plus facile, s'il pouvait se procurer des cachets Gandol. Plus de douleurs, de articulations plus souples, voilà les effets rapides du Gandol. Avez-vous essayé ?

N'acceptez plus de souffrir : dès demain, prenez du Gandol. Ttes Phies et Pharm. Gélac, 16 fr. 80 la boîte de 20 cachets Gandol.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Dégagnac

Pour nos prisonniers. — A l'occasion de la fête des mères une séance récréative organisée par nos dévoués instituteurs, a eu lieu dimanche 1^{er} juin. C'est aux tout petits de nos écoles publiques, garçons et jeunes filles que les divers rôles avaient été confiés.

C'est par des chants, des rondes militaires et des chants d'enfants que ces petits acteurs, dont beaucoup ont leur père prisonnier, ont charmé le nombreux public que notre grande salle des fêtes avait peiné à contenir.

Et : SABATIE Lucien, âgé de 44 ans, étant né le 7 août 1887 à Bleye, arrondissement de Cahors, département du Lot, profession de marchand de chaussures, demeurant à Prayssac, prévenu de hausse illicite, d'autre part.

Faisant application des dispositions desdits articles, — condamne SABATIE Lucien à la peine de cinq cents francs d'amende, ordonne l'insertion du présent jugement par extrait dans le « Journal du Lot », dit que le coût de cette insertion ne devra pas dépasser soixante-quinze francs, ordonne l'affichage d'un extrait du présent jugement à la porte de SABATIE, pendant quinze jours. Le condamné en outre aux frais du procès.

Par extrait conforme, Le Greffier en chef, Chevalier de la Légion d'honneur, BONNAFOUS, Vu au Parquet, Le Procureur de la République.

UN PLACEMENT COMMODE LE BON D'EPARGNE

L'intérêt des Français n'est pas à l'heure actuelle de conserver des billets de banque improductifs dans un tiroir.

Tous le savent bien, mais certains pensent :

« Voyons — j'ai là une certaine somme, qui ne me rapporte rien. Je ferai sûrement mieux d'acheter des Bons d'Epargne à 3 0/0 par an, mais je n'ai encore qu'un enfant — je peux en avoir d'autres. Je peux aussi être amené à avoir des dépenses importantes et si mon argent est bloqué pour 4 ans en Bons d'Epargne je peux évidemment me faire faire des avances, mais ce sont des formalités. J'hésite. »

D'autres disent :
« Il ne me manque plus grand-chose pour avoir la somme nécessaire à l'achat de ma petite ferme. Encore un an ou 18 mois de travail et j'y suis... Ça n'est pas très malin de laisser en attendant tout mon argent en billets de banque, ça ne me rapporte rien — mais si j'achète des Bons d'Epargne à 4 ans, il me faudra emprunter... J'hésite. »

C'est à ces préoccupations que répond la création du Bon d'Epargne. L'Etat a donné aux porteurs des Bons d'Epargne des possibilités de remboursement avant l'échéance.

Il n'a pas voulu que le souscripteur qui lui a fait confiance puisse connaître des difficultés quand un événement important surgit dans sa vie :

— L'employé qui mariera sa fille, — Le cultivateur qui aura un nouvel enfant, — Le fils qui héritera, — Le fermier ou l'artisan qui s'installera.

L'agriculteur qui aura subi un grave domage agricole, pourront se faire rembourser immédiatement leurs Bons d'Epargne sans frais.

Cette innovation financière, cette volonté de l'Etat français de ne pas ignorer les nécessités de la vie quotidienne des souscripteurs expliquent aisément le grand succès remporté par les Bons d'Epargne.

IND. COUESANT (personnel intéressé)

Le co-adjoint : L. P. BRAYSSIER

U.O. 1843, 9-6-42.



IL NE CONNAIT PAS

LA LOTERIE NATIONALE

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Dégagnac

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFIER DU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE CAHORS, CHEF-LIEU DU DEPARTEMENT DU LOT.

D'un jugement rendu par le Tribunal de première instance de Cahors (Lot), jugeant en matière correctionnelle, le premier mai mil neuf cent quarante et un, il a été extrait ce qui suit :

Entre : Monsieur le Procureur de la République près ce Tribunal, demandeur et poursuivant, d'une part, Et : SABATIE Lucien, âgé de 44 ans, étant né le 7 août 1887 à Bleye, arrondissement de Cahors, département du Lot, profession de marchand de chaussures, demeurant à Prayssac, prévenu de hausse illicite, d'autre part.

Faisant application des dispositions desdits articles, — condamne SABATIE Lucien à la peine de cinq cents francs d'amende, ordonne l'insertion du présent jugement par extrait dans le « Journal du Lot », dit que le coût de cette insertion ne devra pas dépasser soixante-quinze francs, ordonne l'affichage d'un extrait du présent jugement à la porte de SABATIE, pendant quinze jours. Le condamné en outre aux frais du procès.

Par extrait conforme, Le Greffier en chef,

Chevalier de la Légion d'honneur, BONNAFOUS, Vu au Parquet,

Le Procureur de la République.

UN PLACEMENT COMMODE LE BON D'EPARGNE

L'intérêt des Français n'est pas à l'heure actuelle de conserver des billets de banque improductifs dans un tiroir.

Tous le savent bien, mais certains pensent :

« Voyons — j'ai là une certaine somme, qui ne me rapporte rien. Je ferai sûrement mieux d'acheter des Bons d'Epargne à 3 0/0 par an, mais je n'ai encore qu'un enfant — je peux en avoir d'autres. Je peux aussi être amené à avoir des dépenses importantes et si mon argent est bloqué pour 4 ans en Bons d'Epargne je peux évidemment me faire faire des avances, mais ce sont des formalités. J'hésite. »

D'autres disent :
« Il ne me manque plus grand-chose pour avoir la somme nécessaire à l'achat de ma petite ferme. Encore un an ou 18 mois de travail et j'y suis... Ça n'est pas très malin de laisser en attendant tout mon argent en billets de banque, ça ne me rapporte rien — mais si j'achète des Bons d'Epargne à 4 ans, il me faudra emprunter... J'hésite. »

C'est à ces préoccupations que répond la création du Bon d'Epargne. L'Etat a donné aux porteurs des Bons d'Epargne des possibilités de remboursement avant l'échéance.

Il n'a pas voulu que le souscripteur qui lui a fait confiance puisse connaître des difficultés quand un événement important surgit dans sa vie :

— L'employé qui mariera sa fille, — Le cultivateur qui aura un nouvel enfant, — Le fils qui héritera, — Le fermier ou l'artisan qui s'installera.

L'agriculteur qui aura subi un grave domage agricole, pourront se faire rembourser immédiatement leurs Bons d'Epargne sans frais.

Cette innovation financière, cette volonté de l'Etat français de ne pas ignorer les nécessités de la vie quotidienne des souscripteurs expliquent aisément le grand succès remporté par les Bons d'Epargne.

IND. COUESANT (personnel intéressé)

Le co-adjoint : L. P. BRAYSSIER

U.O. 1843, 9-6-42.

PETITES ANNONCES

On demande un demi-ouvrier et apprenti-coiffeuse. Maison Popovitch, 4, rue Foch, Cahors.

On demande des ouvrières et apprenties coiffeuses pour travaux industriels. Références ou bons antécédents exigés. S'adresser au 17 rue de la Barre.

On demande cuisinière, bonne à tout faire, D^{re} Jean Péardier, 24, rue Wilson, Cahors.

Cherche bonne 16 à 20 ans, même débutante, pour aider ménage et commerce. Vite de famille. Ecrire Dépêche à Puy-l'Evêque (Lot).

On demande un ouvrier mécanicien sur courrant réparations auto. Garage du Nord, Bd Gambetta, Cahors.

AUTOBUS CAHORS VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE. Le public est informé que le service est temporairement modifié comme suit : Cahors, Villefranche-de-Rouergue et retour, les lundi, jeudi et samedi.

Cahors-Limogne et retour, tous les jours ouvrables. Aucun changement à l'horaire.

Trouvée un parapluie. Le réclamer 6, rue Neuve-St-Barthélémy.

<